ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 46446

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les moyens concrets qu'elle entend mettre en oeuvre pour aider les enfants dyslexiques. Ces troubles touchent nombre d'enfants scolarisés, ce qui a pour effet de les pénaliser fortement et durablement alors même que des solutions existent pour résoudre ou atténuer leurs difficultés. Aussi lui demande-t-il de lui indiquer si elle est favorable à des actions de dépistage systématique auprès des enfants atteints de troubles entraînant des difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Texte de la réponse

Les troubles de l'apprentissage, notamment la dyslexie, représentent un réel problème de santé publique en raison de leur fréquence, des souffrances engendrées et des conséquences à long terme chez les enfants concernés. Après une scolarité primaire difficile, ils arrivent en sixième sans vraiment lire ni écrire. Ils ne peuvent alors être qu'en situation d'échec. L'apparition de troubles du comportement est la réaction la plus commune à l'état de frustration de ces jeunes. Les troubles d'apprentissage sont le prélude à des échecs scolaires parfois irrémédiables, responsables d'une insertion sociale difficile. La situation d'échec que vivent ces enfants atteints de dyslexie peut être en partie évitée si les difficultés rencontrées par ces enfants dès l'âge scolaire sont identifiées et prises en charge précocement et de façon adaptée. Des tests validés et adaptés à l'âge existent pour le dépistage. Les troubles d'apprentissage peuvent alors être grandement améliorés par des mesures éducatives appropriées. Ces troubles, bien que reconnus de façon relativement récente par les professionnels spécialisés, sont méconnus d'une grande partie des professionnels chargés de la santé et de l'éducation et du grand public. Seules les familles qui vivent personnellement le problème se sentent concernées sans savoir toujours où s'adresser. Un groupe de travail sur les troubles spécifiques du langage écrit (dyslexie) et oral (dysphasie) a été mis en place par Mme Ségolène Royal alors ministre déléguée à l'enseignement scolaire en octobre 1999. Y ont participé des représentants du ministère de l'éducation nationale, du ministère chargé de la santé, des professionnels, des enseignants et leurs syndicats, les associations de parents et le corps d'inspection de l'éducation nationale. Les objectifs de ce groupe de travail étaient de faire le point sur la situation, de dresser un état des lieux et de définir des formules partenariales devant permettre à des professionnels différents de mutualiser leurs savoirs et leurs pratiques dans la prise en charge des problèmes concernés. Le rapport final comportant des recommandations opérationnelles relatives au dépistage et à la prise en charge des troubles du langage oral et écrit, sera présenté très prochainement.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46446
Rubrique : Santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE46446

Ministère interrogé : santé et handicapés
Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2973
Réponse publiée le : 26 juin 2000, page 3851